

Tarifs Nurserie-Crèche dès le 01.08.2025

Prix des repas

Petit déjeuner (<i>facultatif, inscription sur place le jour même</i>)	2.00 CHF
Dîner crèche	6.00 CHF
Goûter	2.00 CHF

La collation du matin est comprise dans les tarifs de prise en charge.

Frais divers

Frais d'inscription	30.00 CHF
Frais de matériel	30.00 CHF

Facturés à la conclusion du contrat puis à chaque renouvellement.

Rabais famille

Dès le deuxième enfant, un rabais de 10 % est accordé sur le prix facturé.

Hors-communes

Pour les enfants habitant hors des communes, le tarif maximum classe 22 est appliqué.

Capital vacances

2 semaines par année en dehors des semaines de fermetures annuelles de la structure.

Calculé au prorata temporis pour les contrats signés en cours d'année.

Facturation : déduction des repas et rabais de 80% sur les tarifs de fréquentation.

Fermetures annuelles

Aucune facturation pour les périodes de fermeture annuelles de la structure.

Résiliation

- Dans les délais : facturation jusqu'au terme du contrat.
- Hors-délais : les factures mensuelles restent dues jusqu'au terme administratif du contrat (selon délai de résiliation). Les repas sont déduits si l'enfant ne fréquente pas la structure.
- D'une inscription validée par la direction avant son entrée en vigueur : 100.00 CHF de frais de dossier

Tarifs Nurserie-Crèche

N° CL.	REVENUS	Moins de 2h de 0 à 2h	1/2 journée de 2h15 à 6h consécutives	Journée de 6h15 à 11h30 consécutives
1	0 – 20'000	2,50	6,67	10,00
2	20'000 – 25'000	3,38	9,00	13,50
3	25'000 – 30'000	4,25	11,33	17,00
4	30'000 – 35'000	5,13	13,67	20,50
5	35'000 – 40'000	6,00	16,00	24,00
6	40'000 – 45'000	6,88	18,33	27,50
7	45'000 – 50'000	7,75	20,67	31,00
8	50'000 – 60'000	9,25	24,67	37,00
9	60'000 – 70'000	10,75	28,67	43,00
10	70'000 – 80'000	12,25	32,67	49,00
11	80'000 – 90'000	13,75	36,67	55,00
12	90'000 – 100'000	15,25	40,67	61,00
13	100'000 – 110'000	16,38	43,67	65,50
14	110'000 – 120'000	17,50	46,67	70,00
15	120'000 – 130'000	18,63	49,67	74,50
16	130'000 – 140'000	19,75	52,67	79,00
17	140'000 – 150'000	20,88	55,67	83,50
18	150'000 – 160'000	21,75	58,00	87,00
19	160'000 – 170'000	22,63	60,33	90,50
20	170'000 – 180'000	23,50	62,67	94,00
21	180'000 – 190'000	24,38	65,00	97,50
22	190'000 – 200'000	25,25	67,33	101,00

Système de facturation Nurserie-Crèche :

Le personnel éducatif étant planifié en fonction des horaires transmis dans l'inscription, les horaires réservés sont facturés, que l'enfant les fréquente ou non :
Ex. : inscription de 7h30 à 13h30

- ➔ L'enfant arrive à 8h : le personnel étant planifié, la facturation commence à 7h30
- ➔ L'enfant part à 13h : le personnel étant planifié, la facturation se termine à 13h30

Tout dépassement des horaires de réservation sont pris en compte pour calculer le temps de facturation : Ex. : inscription de 7h30 à 13h30

- ➔ L'enfant arrive à 7h : la facturation commence à 7h
- ➔ L'enfant part à 14h : la facturation se termine à 14h

En résumé, pour calculer le temps de facturation, il faut prendre l'heure d'arrivée la plus tôt (inscription ou réelle) et l'heure de départ la plus tard (inscription ou réelle).